

Bulletin d'information de l'unité INTERPOL de Prévention du bioterrorisme

Objet : Mesures de précaution à prendre par les services chargés de l'application de la loi concernant les zoonoses

Contexte :

Les zoonoses, telles que la COVID-19, la maladie à virus Ebola, la grippe aviaire (H5N1), la peste, la maladie du charbon et la variole du singe, représentent une grave menace pour la santé humaine. Celles-ci ne sont que quelques exemples parmi les épidémies qui ont récemment fait les gros titres à travers le monde. Ces maladies ont toutes un point commun : elles sont zoonotiques, c'est-à-dire qu'elles touchent à la fois les êtres humains et les animaux. 60 % des maladies infectieuses humaines et plus de 75 % des maladies émergentes sont zoonotiques.

Les services chargés de l'application de la loi doivent connaître les risques auxquels ils s'exposent lorsqu'ils interagissent avec des animaux, des produits d'origine animale ou des personnes porteuses de maladies transmissibles.

Caractéristiques des zoonoses

Quels sont les signes et symptômes typiques d'une maladie infectieuse ?

Chaque zoonose se manifeste par des signes et symptômes particuliers qui diffèrent d'une espèce à l'autre. Ces signes ne sont pas toujours visibles chez certaines personnes ou espèces, ce qui complique leur détection et/ou leur identification.

L'état de santé d'un animal est souvent révélateur d'une éventuelle infection. Les animaux vivants présentent généralement des signes d'infection ou de mauvaise santé, tels que la déshydratation, mauvais état corporel, un pelage en mauvais état, une posture recroquevillée, de la diarrhée et des vomissements, des boursouflures, des écoulements par les orifices, des démangeaisons et des difficultés respiratoires.

De même, les personnes infectées présentent généralement des signes tels que lésions cutanées, toux, diarrhée et des vomissements et/ou difficultés respiratoires.

Comment l'être humain contracte-t-il une zoonose ?

En fonction de la maladie, la transmission d'une zoonose peut intervenir via :

- *les interactions entre un être humain et un animal* : généralement par inhalation, ingestion ou d'autres mécanismes entraînant une contamination des muqueuses. Les vecteurs de la maladie sont les liquides biologiques, les sécrétions, les excréments et les lésions (ex. Ebola, variole du singe). Les aérosols peuvent également transmettre une infection, en particulier dans des espaces confinés (ex. maladie du charbon, grippe aviaire). Les surfaces ou objets/véhicules contaminés peuvent transmettre certains agents en fonction de leur persistance dans

l'environnement. Certains organismes sont capables de survivre et de rester infectieux dans les produits d'origine animale (ex. maladie du charbon, variole du singe). Ainsi, la manipulation ou la consommation de ces produits, dont la viande de brousse, peut exposer à un risque d'infection. Les insectes infestant les animaux sont également d'importants vecteurs d'agents infectieux (ex. peste bubonique, tularémie).

- *les interactions entre êtres humains* : le risque dépend de la forme de la maladie, de la capacité de l'agent à se propager au sein de la population et des modes de transmission. Bien souvent, les personnes les plus exposées sont les professionnels de santé et la famille proche d'une personne infectée. Toutefois, certaines maladies (ex. peste pulmonaire, COVID-19) peuvent se propager à grande échelle au sein des populations humaines.

Comment prévenir la contamination par une zoonose ?

Il est possible de se protéger d'une zoonose en appliquant des mesures spécifiques de prévention et de lutte dans les régions épidémiques, telles que se laver régulièrement les mains et éviter tout contact direct ou indirect avec des personnes ou animaux (vivants ou morts) dont la contamination est présumée ou avérée.

Le risque d'exposition peut être limité grâce à des moyens de contention ou des équipements de protection appropriés afin d'éviter les griffures et les morsures lors de la manipulation d'animaux vivants.

Il peut également l'être en évitant le contact direct et la manipulation de produits d'origine animale susceptibles de contenir des agents zoonotiques, notamment en portant des gants et en réduisant le risque de plaie perforante.

Les équipements ayant été en contact avec des personnes, animaux ou produits d'origine animale potentiellement contaminés doivent être soigneusement nettoyés et/ou décontaminés afin de se protéger, mais aussi de protéger ses collègues et ses proches.

Quels traitements existent contre les zoonoses ?

Pour certaines maladies (ex. leptospirose), un traitement prophylactique, comme des vaccins, existent. Dans la mesure du possible et lorsque cela est recommandé, les agents chargés de l'application de la loi particulièrement exposés au risque de maladie doivent se faire vacciner en suivant les directives émises par leurs autorités sanitaires.

Comment les services chargés de l'application de la loi et/ou les premiers intervenants doivent-ils agir s'ils soupçonnent qu'ils se trouvent face à une personne ou un animal infecté ?

Si les services chargés de l'application de la loi sont amenés à intervenir dans le cadre d'un incident impliquant un(e) ou plusieurs personnes ou animaux infectés / présumés infectés, ils doivent porter les équipements de protection individuelle (EPI) préconisés par leurs autorités sanitaires. Ces EPI doivent protéger les yeux, le nez, la bouche et les mains. Ils doivent éviter tout contact avec les liquides biologiques susceptibles de contenir les agents infectieux. Ils doivent ensuite adopter une bonne hygiène des mains et surveiller la déclaration de symptômes.

Les agents de première ligne devraient disposer des coordonnées des organismes nationaux de santé publique et de services vétérinaires, consultables lorsqu'ils sont confrontés à une situation impliquant des matières, personnes ou animaux d'apparence suspecte ou inhabituelle.

Pour plus de renseignements sur le comportement à adopter, nous vous invitons à visionner la vidéo suivante :

<https://youtu.be/ptGwNVCs8Vg?t=8m48s> (anglais)

<https://youtu.be/TgHax3rXFLM?t=9m12s> (français)

Autres ressources :

- Pour plus d'informations sur la situation épidémiologique actuelle, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'OMS : <https://www.who.int/fr/emergencies/disease-outbreak-news>
- Mesures élémentaires de sécurité biologique pour éviter la contamination en cas d'interaction avec une personne montrant des signes ou symptômes d'une infection transmissible par contact direct ou potentiellement transmissible par contact avec des liquides biologiques (comme la maladie à virus Ebola) : <https://youtu.be/TgHax3rXFLM>
- Ressources sur le COVID-19 pour les services chargés de l'application de la loi (valables pour la plupart des zoonoses respiratoires) : <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/COVID-19/COVID-19-Assurez-votre-securite>